Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

LAFITTE TP
Société par Actions Simplifiée au capital de 47.565 €
Parc d'activités Atlantisud – Quartier des vagues
1268 Rue Belharra - 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
RCS DAX 986 120 160

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à quatorze heures,

Monsieur Ronan LE FOLLIC, Président de la Société LAFITTE TP, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.565 € divisé en 3.171 actions de 15 € chacune, toutes détenues par la société VINCI CONSTRUCTION, Associé Unique,

A, par les présentes, déclaré qu'il a procédé à une consultation écrite de l'Associé Unique conformément aux dispositions statutaires en lui adressant :

- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- un bulletin de vote sur lequel figure le texte des résolutions proposées.

Cette consultation écrite portait sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approbation desdits comptes ; quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Cette consultation écrite a été adressée au cabinet ERNST & YOUNG Audit, commissaire aux comptes de la Société.

L'Associé Unique a répondu à cette consultation écrite en retournant son bulletin de vote dans les délais.

Le Président constate, en conséquence, qu'il a valablement été statué sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le **31 décembre 2025**, approuve sans réserve, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, les comptes de cet exercice se soldant par **un bénéfice 1.922.033,46 €.**

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

ORIGINE :

Résultat net de l'exercice **1.922.033,46 €**
Augmenté du report à nouveau antérieur **311,20 €**
Dotation à la réserve légale **0,00 €**
Dotation aux réserves statutaires **0,00 €**
Autres réserves **51.487,20 €**

Soit un résultat de **1.973.831,86 €**

AFFECTATION :

Distribution des dividendes à hauteur de **1.973.630,40 €**

Sode affecté au report à nouveau **201,46 €**

Dividendes par actions……
..... **622,40 €**

Rappel des dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices

Exercice	Montant distribué	Dividende par action
2024	2.411.228,40 €	760,40 €
2023	2.196.171,18 €	692,58 €
2022	1.185.954,00 €	374,00 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

QUATRIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts, il est déclaré qu'il y a eu une réintégration fiscale pour un montant de **26.281 €** dans les bénéfices imposables de certains frais généraux.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

De tout ce que dessus, M. Ronan LE FOLLIC, Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
Ronan LE FOLLIC

DocuSigned by:
LE FOLLIC Ronan
4344B54DDE464D0...

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

DocuSigned by:
LE FOLL Ronan
4344B54DDE464D0...

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 8 6 1 2 0 1 6 0 0 0 0 5 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 964,69	AG	6 964,69	0
	Fonds commercial (1)	AH	44 516,11	AI	44 515,11	1
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	123 761,75	AO	41 300,54	82 461,21
	Constructions	AP	1 216 788,23	AQ	1 216 788,23	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 625 797,36	AS	5 149 671,78	1 476 125,58
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 404 637,16	AU	1 541 710,32	862 926,84
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	62 504,11	CV		62 504,11
	Créances rattachées à des participations	BB	411,61	BC		411,61
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	10 485 381,02	BK	8 000 950,67	2 484 430,35
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	92 626,47	BM		92 626,47
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 797 936,21	BY	122 529,01	6 675 407,20
	Autres créances (3)	BZ	4 959 315,96	CA		4 959 315,96
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	10 837 180,24	CG		10 837 180,24
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	22 687 058,88	CK	122 529,01	22 564 529,87
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	33 172 439,90	1A	8 123 479,68	25 048 960,22

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 47 565)	DA	47 565
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 316 856,62
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 756,50
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	51 487,20
	Report à nouveau	DH	311,20
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 922 033,46
	Subventions d'investissement	DJ	0
	Provisions réglementées *	DK	671 074,11
	TOTAL (I)	DL	4 014 084,09
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 829 983,29
	Provisions pour charges	DQ	285 477
	TOTAL (III)	DR	2 115 460,29
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	143,50
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 134 584,30
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 405 713,46
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 197 474,13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	1 247 318,45
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 934 182
	TOTAL (IV)	EC	18 919 415,84
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 048 960,22

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 784 831,54
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	143,50

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DocuSigned by:
LE FOUIC Romain
4344B54DDE464D0...

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	136 736,54			136 736,54
	Production vendue services *	FG / FH / FI	44 880 880,73			44 880 880,73
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	45 017 617,27			45 017 617,27
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				26 566,58
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)	FP				1 112 820,36
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1				96 200
	Autres produits (1) (11)	FQ				2 528 768,16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				48 781 972,37
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				12 722 920,36
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				-20 216,57
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				21 123 423,33
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				241 752,07
	Salaires et traitements*	FY				6 293 461,42
	Cotisations sociales (10)	FZ				4 143 605,66
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)	GA				702 218,19
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC				88 003,86
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				703 537,29
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				13 342,21
	Autres charges (12)	GE				1 492 291,30
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				47 504 339,12
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				1 277 633,25
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				1 211 900,45
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				31 200
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				279 653,04
	Reprises sur dépréciations	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières	G2				
	Total des produits financiers (V)	GP				310 853,04
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				0
	Différences négatives de change	GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				310 853,04
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				2 800 386,74

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP

Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	102 114,96
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	217 007,31
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-114 892,35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	185 084,93
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	578 376
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	50 406 840,82
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	48 484 807,36
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 922 033,46

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	247 410,98
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	12 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 200

(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles **A8** | Dont cotisations facultatives Madelin **A10** | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A11**

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	217 007,31	102 114,96

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8RE6-8054-FED6557DC339

Docusigned by: LE FOLL Ronan 5
4344B54DDE464D0...

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		51 480,80	KE		KF	0
CORPORELLES	Terrains		KG		123 761,75	KH		KI	0
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		900 728,02	KK		KL	0
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		240 577,65	KN		KO	0
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		75 482,56	KQ		KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		6 201 082,36	KT		KU	583 100
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV			KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		2 191 159,31	KZ		LA	412 944,44
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		32 328,30	LC		LD	0
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		335 924	LI		LJ	0
	Avances et acomptes		LK			LL		LM	
		TOTAL III	LN		10 101 043,95	LO		LP	996 044,44
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M		8T	
	Autres participations		8U		62 915,72	8V		8W	0
	Autres titres immobilisés		1P			1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T			1U		1V	
		TOTAL IV	LQ		62 915,72	LR		LS	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		10 215 440,47	ØH		ØJ	996 044,44

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	51 480,80	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	123 761,75	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	900 728,02	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	240 577,65	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	75 482,56	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	158 385	MK	6 625 797,36	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	231 794,89	MQ	2 372 308,86	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	32 328,30	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	335 924	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY	335 924	NG	390 179,89	NH	10 370 984,50	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	62 915,72	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	62 915,72	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	335 924	ØK	390 179,89	ØL	10 485 381,02	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(5 bis)

TABLEAU DES ECARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE	44 515,11	RF	0	RI		RJ	44 515,11
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 964,69	PF	0	PG		PH	6 964,69
TOTAL I		RK	51 479,80	RM	0	RN		RO	51 479,80
Terrains		PI	9 632,34	PJ	0	PK		PL	9 632,34
Constructions	Sur sol propre	PM	900 728,02	PN	0	PO		PQ	900 728,02
	Sur sol d'autrui	PR	240 577,65	PS	0	PT		PU	240 577,65
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	75 482,56	PW	0	PX		PY	75 482,56
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 766 111,50	QA	528 603,07	QB	145 042,79	QC	5 149 671,78
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 567 561,79	QI	173 615,12	QJ	231 794,89	QK	1 509 382,02
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 328,30	QM	0	QN	0	QO	32 328,30
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 592 422,16	QV	702 218,19	QW	376 837,68	QX	7 917 802,67
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 643 901,96	ØP	702 218,19	ØQ	376 837,68	ØR	7 969 282,47

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	132 627,74	T5		T6		T7	102 114,96	T8		T9	30 512,78
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9	84 379,57	V1		V2		V3		V4		V5	84 379,57
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3	217 007,31	X4		X5		X6	102 114,96	X7		X8	114 892,35
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ	217 007,31	NR		NS		NT	102 114,96	NU		NV	114 892,35
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	217 007,31	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY	102 114,96	**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ	114 892,35				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP **N° 2056** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	556 181,76	TM	217 007,31	TN	102 114,96	TO	671 074,11
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	556 181,76	TS	217 007,31	TT	102 114,96	TU	671 074,11
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	197 900	4B	0	4C	77 000	4D	120 900
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	1 634 235,20	4F	370 300	4G	628 689,20	4H	1 375 846
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	636 190,66	5W	333 237,29	5X	350 713,66	5Y	618 714,29
	TOTAL II	5Z	2 468 325,86	TV	703 537,29	TW	1 056 402,86	TX	2 115 460,29
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E	31 668,20	6F	0	6G		6H	31 668,20
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	90 942,65	6U	88 003,86	6V	56 417,50	6W	122 529,01
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	122 610,85	TY	88 003,86	TZ	56 417,50	UA	154 197,21
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 147 118,47	UB	1 008 548,46	UC	1 214 935,32	UD	2 940 731,61
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	791 541,15	UF	1 112 820,36		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	217 007,31	UK	102 114,96		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

LAFITTE TP

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
MEDAILLES	289 492		4 015	285 477
PAT	309 048,66	333 237,29	309 048,66	333 237,29
RISQUES SOCIAUX	37 650		37 650	0

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

8

ETAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	411,61	UM	411,61	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	146 917,55		146 917,55		
	Autres créances clients	UX	6 651 018,66		6 651 018,66		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 128,68		2 128,68		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 030,55		15 030,55		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 224 501,19		1 224 501,19		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	2 303 018,21		2 303 018,21		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 414 637,33		1 414 637,33		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	11 757 663,78	VU	11 757 663,78	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	143,50	143,50		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 405 713,46	9 405 713,46		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 026 886,56	1 026 886,56		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 441 487,21	1 441 487,21		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 609 018,11	1 609 018,11		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	120 082,25	120 082,25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 012 990,62	1 012 990,62		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	234 327,83	234 327,83		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	2 934 182	2 934 182		
TOTAUX		VY	17 784 831,54	VZ 17 784 831,54		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2026**

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	1 922 033
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	0
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	26 281	XE	33 881
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 600		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	858 863	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	858 886
	Amendes et pénalités	WJ	23	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	576 643
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	1 204 405	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	1 204 405
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	165 105
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	4 760 953

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	150 182	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU	904 233	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	1 560	)			XA	29 640	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5		XF
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	1 341 527	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
						TOTAL II	XH	2 425 582	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	2 335 371		
	déficit **(II moins I)**			XJ	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 335 371	XO	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

LAFITTE TP

31/12/2025

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
IS SUP SUITE CORRECTION LF	1 733
Quote-part comptable de GIE, sociétés de personnes et SEP	151 372
Dons faits aux organismes d'intérêt général - Mécénat	12 000

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

LAFITTE TP

31/12/2025

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
QP RESULTAT MRL	150 935
QP RESULTAT EBCA	1 060 965
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	129 627

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2026

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LAFITTE TP

N° SIRET : 98612016000056

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0056 avenue de Metz
93231 Romainville Cedex

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025 Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	1 922 033
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	2 838 920
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7	0
	TOTAL I	E 3	4 760 953
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	2 425 582
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		E Y	
• imposées au taux de 15 %		E 6	
• imposées au taux de 0 %		E Z	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1	2 425 582

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 335 371	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	2 335 371	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROV PAT	8X	333 237	8Y	309 049
PROV SAV	8Z	228 600	9A	235 000
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provision sur créances clients	9D	59 598	9E	30 857
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation des salariés	9K	180 620	9L	272 851
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9M	56 808	9N	56 476
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	858 863 ▼ ligne WI	YO	904 233 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2026

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : LAFITTE TP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0056 avenue de Metz
93231 Romainville Cedex

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025 Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N		0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LAFITTE TP — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8,17
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 411 531,43
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	2 411 539,60

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	2 411 228,40
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	311,20
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	2 411 539,60

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		YQ
— Engagements de crédit–bail immobilier				YR
— Effets portés à l'escompte et non échus				YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance				YT 9 381 516,30
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	455 961,97	XQ 4 056 081,86
— Personnel extérieur à l'entreprise				YU 1 671 707,20
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS 148 709,85
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST 5 865 408,12
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ 21 123 423,33

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW 44 843
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z 196 909,07
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX 241 752,07

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY 8 782 281
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 6 064 222

DIVERS

— Montant brut des salaires *	ØB	5 671 623,02
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	3,92 %
— Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0	ZR	1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 335 371	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL 0
			Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC 7 200
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 55203780600593

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	JK	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	JL	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JM	
Revenu brut social (si le monant est positif)	JN	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER 2026

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU LAFITTE TP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 56 avenue de Metz 93231 Romainville Cedex

SIRET Société intégrée : 98612016000056 Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 335 371	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	53 000
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP	28 738		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	2 364 109	CY	53 000
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 311 109	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations — Plus-values et réintégrations						Cessions d'immobilisations — Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS **N° 2058 ES 2026**

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU LAFITTE TP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 98612016000056 — 56 avenue de Metz, 93231 Romainville Cedex

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL — DÉFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

N° 2058 FC
2026

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LAFITTE TP

N° SIRET : 98612016000056

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0056 avenue de Metz
93231 Romainville Cedex

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 %** (1)	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		2 335 371
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		53 000
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		2 282 371

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	MATERIEL ET OUTILLAGE	158 385		145 043		13 342
	2	MATERIEL DE TRANSPORT	231 795		231 795		0
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	50 700	37 358	37 358				
	2	45 500	45 500	45 500				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		82 858				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B) (ventilation par taux)**			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ ⑥
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : LAFITTE TP — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	180,50
Dont apprentis	YF	6,70
Dont handicapés	YG	7
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	46 136 164,66
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	46 136 165

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	641 022,89
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	26 566,58
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	667 589

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	17 045 813,09
Variation négative des stocks	OQ	-20 216,57
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	11 730 268,24
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 600 119,89
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 505 610,71
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	33 861 595

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	12 942 159

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	12 942 159

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY			/			/					GZ			/			/				
Date de cessation												HR			/			/				

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP **N° 2059-F** **2026**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 9 8 6 1 2 0 1 6 0 0 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LAFITTE TP

ADRESSE (voie) 1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

CODE POSTAL 40230 VILLE SAINT GEOURS DE MAREMNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 171
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	3 171

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VINCI CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France) 348866260 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 171

Adresse : N° 1973 Voie BOULEVARD DE LA DEFENSE

Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2026**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 **N° SIRET** 98612016000056

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LAFITTE TP

ADRESSE (voie) 1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

CODE POSTAL 40230 VILLE SAINT GEOURS DE MAREMNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique SARL Dénomination MRL

N° SIREN (si société établie en France) 382853703 % de détention 40,00

Adresse : N° Voie LIEU DIT TOUYA

Code Postal 40500 Commune CAUNA Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise **LAFITTE TP**
1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
986120160

31/12/2025

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	1 289 682,52
FOURNISSEURS - AVOIRS A RECEVOIR	1 338 943,80
CREANCES SOCIALES	11 069,08
CREANCES DIVERSES	2 067 773,50

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise **LAFITTE TP** **31/12/2025**
1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
986120160

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES A RECEVOIR	6 840 084,46
CHARGES A PAYER - PRIMES, CONGES, INTERESSEMENT	1 648 777,88
CHARGES A PAYER - ACTION DE PERFORMANCE	132 010,32
CHARGES A PAYER - PARTICIPATION	180 620
DETTES FISCALES	41 541,67
DETTES DIVERSES	1 012 990,62

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise **LAFITTE TP** **31/12/2025**
1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
986120160

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX	01/01/2026	31/12/2026	2 934 182		

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise **LAFITTE TP** **31/12/2025**
1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
986120160

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

ANNEXE LIBRE MODÈLE 03

Titre du document 2054 - IMMOBILISATIONS COMPLEMENTS

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise **LAFITTE TP**
1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
986120160

31/12/2025

DESIGNATIO	DEBUT EXER	AUGMENTATI	DIMINUTION	RECLASSEME	FIN EXERCI			
MATERIEL E	6 201 082	247 176	-158 385	335 924	6 625 797			
IMMOBILISA	335 924			-335 924	0			

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

LAFITTE TP
Société par Actions Simplifiée au capital de 47.565 €
Parc d'activités Atlantisud – Quartier des vagues
1268 Rue Belharra - 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
RCS DAX 986 120 160

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

Conformément au Code de Commerce et en application de l'article 17.1 des statuts, nous vous consultons, par voie de consultation écrite, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de votre Société.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents et pièces prévus par l'article L.221-6 du code de commerce dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET COMPTES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à **45.017.617,27 € en 2025** contre **44.585.057,17 € en 2024**, soit une **hausse de 0,97 %.**

Le résultat d'exploitation est de **1.277.633,25 € en 2025** contre **1.756.627,34 € en 2024**, soit une **baisse de 27,27 %.**

Le résultat net comptable s'élève à **1.922.033,46 € en 2025** contre **2.411.531,43 € en 2024**, soit une **baisse de 20,30 %.**

COMMENTAIRES

Le niveau d'activité est resté stable, et élevé. Le résultat, malgré une légère baisse liée à un ralentissement des appels d'offres, reste à un très bon niveau.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2025 fait ressortir un **bénéfice 1.922.033,46 €** pour lequel l'affectation suivante est proposée aux Associés :

ORIGINE :

Résultat net de l'exercice **1.922.033,46 €**
Augmenté du report à nouveau antérieur **311,20 €**
Dotation à la réserve légale **0,00 €**
Dotation aux réserves statutaires **0,00 €**
Autres réserves **51.487,20 €**

Soit un résultat de **1.973.831,86 €**

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

AFFECTATION :

Distribution des dividendes à hauteur de **1.973.630,40 €**

Sode affecté au report à nouveau **201,46 €**

Dividendes par actions..... **622,40 €**

Rappel des dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices

Exercice	Montant distribué	Dividende par action
2024	2.411.228,40 €	760,40 €
2023	2.196.171,18 €	692,58 €
2022	1.185.954,00 €	374,00 €

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS & CLIENTS (pour toutes les sociétés commerciales dotées d'un commissaire aux comptes – article L.441-6-1 du code de commerce)

La société applique les dispositions édictées par la Loi de Modernisation de l'Economie (L. 441-6 du code de commerce) prévoyant le règlement des fournisseurs à 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article A441-2 du code de commerce issu de l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D441-4 du code de commerce, les informations sur les délais des paiements fournisseurs et clients sont les suivantes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (article D. 441-4)

€	Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour (facultatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	*78*						*68*					
Montant total des factures concernées (TTC)	*767*	89 209	35 702	11 334	60 065	196 310	*168 766*	1 245 992	305 542	95 203	33 287	1 680 023
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	*0%*	0%	0%	0%	0%	0						0
% du CA de l'exercice (TTC)						0	*0%*	2%	1%	0%	0%	0
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombre des factures exclues						0			*11*			0
Montant total des factures exclues (TTC)						0			*146 918*			0
C. Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

Les informations présentées concernent les factures clients et fournisseurs liées à l'exploitation. Par souci de cohérence, le montant des achats et le chiffre d'affaires sont présentés TTC (taux de TVA appliqué : 20%).

PLAN D'EPARGNE GROUPE

Les salariés de la Société ont accès au Plan d'Epargne Groupe de VINCI S.A.

Docusign Envelope ID: 1C110BA9-F08E-8BF6-8054-FED6557DC339

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES 2026

La baisse des commandes publiques devrait se poursuivre en 2026, impactant les prévisions d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

En application de l'article L.233-6 du code de commerce, je vous informe que la Société détient :

- 40,00 % du capital social de la société MATERIAUX ROUTIERS LANDAIS ;
- 6.67 % du GIE EUROVIA BITUMES SUD-OUEST

REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est détenu par :
VINCI CONSTRUCTION ……3.171 actions……..100 %.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAL

En application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts, il est déclaré qu'il y a eu une réintégration fiscale pour un montant de **26.281 €** dans les bénéfices imposables de certains frais généraux.

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Je vous transmets également en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que je soumets à votre approbation.

Je vous invite à voter le texte des résolutions que je soumets à votre approbation.

LE PRESIDENT
M. Ronan LE FOLLIC

DocuSigned by:
LE FOLLIC Ronan
4344B54DDE464D0...

Lafitte TP

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Lafitte TP

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Lafitte TP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lafitte TP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Estimations comptables

Votre société applique la méthode telle qu'exposée dans le paragraphe « Mode de dégagement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers » de la note « 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés. Nous avons examiné la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de votre société, l'examen des données de gestion par chantier et la mise en œuvre de revues avec les responsables financiers et/ou opérationnels de contrats significatifs.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur chantiers, tel qu'exposé dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de la note « 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des évènements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Digitally signed by Pierrick VAUDOUR
Date: 2026.05.26 23:12:06 +02'00'

Pierrick VAUDOUR

Pierrick Vaudour

LAFITTE TP
Société par actions simplifiée unipersonnelle

1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES
Parc Activités Atlantisud 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

Comptes annuels au 31/12/2025

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Bilan Actif

BILAN - ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 965	6 965	-	-
Fonds commercial	44 516	44 515	1	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	***51 481***	***51 480***	***1***	***1***
Terrains	123 762	41 301	82 461	82 461
Constructions	1 216 788	1 216 788	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 625 797	5 149 672	1 476 126	1 434 971
Autres immobilisations corporelles	2 404 637	1 541 710	862 927	623 598
Immobilisations en cours	-	-	-	335 924
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	***10 370 985***	***7 949 471***	***2 421 514***	***2 476 954***
Participations	62 504	-	62 504	62 504
Créances rattachées à des participations	412	-	412	412
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières	***62 916***	***-***	***62 916***	***62 916***
Total de l'actif Immobilisé (II)	***10 485 381***	***8 000 951***	***2 484 430***	***2 539 870***
Matières premières et autres approvisionnements	92 626	-	92 626	72 410
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
TOTAL Stock et en-cours	***92 626***	***-***	***92 626***	***72 410***
Clients et comptes rattachés	6 797 936	122 529	6 675 407	8 211 209
Autres créances	4 959 316	-	4 959 316	4 570 796
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	***11 757 252***	***122 529***	***11 634 723***	***12 782 006***
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	10 837 180	-	10 837 180	10 695 719
TOTAL Disponibilités	***10 837 180***	***-***	***10 837 180***	***10 695 719***
Total de l'actif Circulant (III)	***22 687 059***	***122 529***	***22 564 530***	***23 550 135***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif (VI)	-		-	-
Total GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)	***33 172 440***	***8 123 480***	***25 048 960***	***26 090 005***

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Bilan Passif

BILAN - PASSIF			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	dont versé : 47 565		47 565	47 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			1 316 857	1 316 857
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-	-
Réserve légale			4 757	4 757
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-	-
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	51 487	51 487
		TOTAL Réserves	**56 244**	**56 244**
Report à nouveau			311	8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			1 922 033	2 411 531
Subventions d'investissement			-	-
Provisions réglementées			671 074	556 182
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***4 014 084***	***4 388 387***
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	-
		TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)	***-***	***-***
Provisions pour risques			1 829 983	2 178 834
Provisions pour charges			285 477	289 492
		TOTAL DES PROVISIONS (III)	***2 115 460***	***2 468 326***
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			144	144
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	-	-
Instruments financiers à terme				
		TOTAL Dettes financières	***144***	***144***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 134 584	1 126 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 405 713	10 497 543
Dettes fiscales et sociales			4 197 474	4 132 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			1 247 318	851 492
Produits constatés d'avance			2 934 182	2 625 945
		TOTAL Dettes d'exploitation	***18 919 272***	***19 233 149***
		TOTAL DES DETTES (IV)	***18 919 416***	***19 233 293***
Ecart de conversion Passif (V)			-	-
		TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	***25 048 960***	***26 090 005***

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2025			31/12/2024
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			-	-	-	-
Production vendue biens			136 737	-	136 737	20 562
Production vendue services			44 880 881	-	44 880 881	44 564 495
Chiffre d'affaires net			***45 017 617***	***-***	***45 017 617***	***44 585 057***
Production stockée					-	-
Production immobilisée					-	-
Subventions					26 567	48 081
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					1 112 820	2 205 789
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					96 200	-
Autres produits					2 528 768	652 151
Total des produits d'exploitation (I)					***48 781 972***	***47 491 077***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					-	-
Variation de stock (marchandises)					-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					12 722 920	13 021 279
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					(20 217)	34 141
Autres achats et charges externes					21 123 423	19 340 669
Impôts, taxes et versements assimilés					241 752	241 547
Salaires					6 293 461	6 055 704
Cotisations sociales					4 143 606	3 823 887
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements			702 218	656 123
		Dotations aux provisions			-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				88 004	23 562
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				703 537	1 051 414
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					13 342	-
Autres charges					1 492 291	1 486 123
Total des charges d'exploitation (II)					***47 504 339***	***45 734 450***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**1 277 633**	**1 756 627**
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					1 211 900	995 340
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					-	-
Produits financiers de participations					31 200	25 800
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					-	-
Autres intérêts et produits assimilés					279 653	542 665
Reprise sur dépréciations et provisions					-	-
Différences positives de change					-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières					-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					-	-
Total des produits financiers (V)					***310 853***	***568 465***
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					-	-
Intérêts et charges assimilées					-	11 854
Différences négatives de change					-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement ey d'instruments de trésorerie					-	-
Total des charges financières (VI)					***-***	***11 854***
RÉSULTAT FINANCIER					**310 853**	**556 611**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**2 800 387**	**3 308 579**

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	102 115	273 395
Total des produits exceptionnels (VII)	**102 115**	**273 395**
Charges exceptionnelles	217 007	187 769
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**217 007**	**187 769**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**- 114 892**	**85 626**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	185 085	273 146
Impôts sur les bénéfices (X)	578 376	709 528
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**50 406 841**	**49 328 278**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**48 484 807**	**46 916 746**
BÉNÉFICE OU PERTE	**1 922 033**	**2 411 531**

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Bilan Actif

BILAN - ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	6 965	6 965	-	-
Fonds commercial	44 516	44 515	1	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	***51 481***	***51 480***	***1***	***1***
Terrains	123 762	41 301	82 461	82 461
Constructions	1 216 788	1 216 788	-	-
Installations techniques, matériel	6 201 082	4 766 112	1 434 971	1 343 310
Autres immobilisations corporelles	2 223 488	1 599 890	623 598	494 886
Immobilisations en cours	335 924	-	335 924	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	***10 101 044***	***7 624 090***	***2 476 954***	***1 920 657***
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	62 504	-	62 504	62 504
Créances rattachées à des participations	412	-	412	412
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières	***62 916***	***-***	***62 916***	***62 916***
Total de l'actif Immobilisé (II)	***10 215 440***	***7 675 570***	***2 539 870***	***1 983 574***
Matières premières, approvisionnements	72 410	-	72 410	106 807
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	***72 410***	***-***	***72 410***	***106 807***
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	8 302 152	90 943	8 211 209	9 062 883
Autres créances	4 570 796	-	4 570 796	2 706 598
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	***12 872 948***	***90 943***	***12 782 006***	***11 769 481***
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:				
Disponibilités	10 695 719	-	10 695 719	13 717 030
TOTAL Disponibilités	***10 695 719***	***-***	***10 695 719***	***13 717 030***
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	***23 641 078***	***90 943***	***23 550 135***	***25 593 318***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif (VI)	-		-	-
Total GENERAL - ACTIF (I à VI)	***33 856 518***	***7 766 513***	***26 090 005***	***27 576 892***

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Bilan Passif

BILAN - PASSIF			31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 47 565		47 565	47 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			1 316 857	1 316 857
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-	-
Réserve légale			4 757	4 757
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-	-
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	-	51 487	51 487
		TOTAL Réserves	**56 244**	**56 244**
Report à nouveau			8	1 376
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			2 411 531	2 194 803
Subventions d'investissement			-	-
Provisions réglementées			556 182	556 808
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***4 388 387***	**4 173 653**
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	-
		TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)	**-**	**-**
Provisions pour risques			2 178 834	2 364 481
Provisions pour charges			289 492	254 500
		TOTAL DES PROVISIONS (III)	***2 468 326***	***2 618 981***
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			144	144
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	-	-
Instruments financiers à terme				
		TOTAL Dettes financières	***144***	***144***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 126 140	1 546 016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			10 497 543	11 367 621
Dettes fiscales et sociales			4 132 029	3 939 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			851 492	544 050
		TOTAL Dettes d'exploitation	***16 607 204***	***17 397 495***
Produits constatés d'avance			2 625 945	3 386 619
		TOTAL DES DETTES (IV)	***19 233 293***	***20 784 258***
Ecart de conversion Passif (V)			-	-
		TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***26 090 005***	***27 576 892***

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2024			31/12/2023
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			-	-	-	-
Production vendue biens			20 562	-	20 562	20 200
Production vendue services			44 564 495	-	44 564 495	48 766 024
Chiffre d'affaires net			***44 585 057***	**-**	***44 585 057***	***48 786 225***
Production stockée					-	-
Production immobilisée					-	-
Subventions					48 081	23 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					2 205 789	2 586 558
Autres produits					652 151	231 563
Total des produits d'exploitation (I)					***47 491 077***	***51 627 346***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					-	-
Variation de stock (marchandises)					-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					13 021 279	16 388 955
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					34 141	(43 870)
Autres achats et charges externes					19 340 669	21 890 074
Impôts, taxes et versements assimilés					241 547	243 122
Salaires et traitements					6 055 704	5 681 880
Charges sociales					3 823 887	3 025 958
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements			656 123	600 820
		Dotations aux provisions			-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				23 562	9 615
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				1 051 414	866 676
Autres charges					1 486 123	1 486 928
Total des charges d'exploitation (II)					***45 734 450***	***50 150 159***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**1 756 627**	**1 477 187**
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					995 340	1 072 010
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					-	-
Produits financiers de participations					25 800	42 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					-	-
Autres intérêts et produits assimilés					542 665	478 791
Reprises sur provisions et transferts de charges					-	-
Différences positives de change					-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)					***568 465***	***520 791***
Dotations financières aux amortissements et provisions					-	-
Intérêts et charges assimilées					11 854	10 998
Différences négatives de change					-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					***11 854***	***10 998***
RÉSULTAT FINANCIER					**556 611**	**509 793**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**3 308 579**	**3 058 991**

LAFITTE TP
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	85 000	64 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	188 395	171 652
Total des produits exceptionnels (VII)	***273 395***	***235 652***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	187 769	106 528
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***187 769***	***106 528***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**85 626**	**129 124**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	273 146	282 391
Impôts sur les bénéfices (X)	709 528	710 920
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***49 328 278***	***53 455 799***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***46 916 746***	***51 260 996***
BÉNÉFICE OU PERTE	**2 411 531**	**2 194 803**

LAFITTE TP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

1268 Rue BELHARRA - QUAI DES VAGUES Parc Activités Atlantisud 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

N° SIRET : 98612016000056

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2025

(Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en euro)

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice
Note 2 - Changement de règles & méthodes comptables
Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Informations sur le bilan

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé
Note 5 - Etat des amortissements
Note 6 - Dépréciations d'actifs
Note 7 - Provisions
Note 8 - État des stocks et en-cours
Note 9 - Échéances des créances et dettes
Note 10 - Charges à payer et produits à recevoir
Note 11 - Comptes de régularisation
Note 12 - Capitaux propres

Informations sur le compte de résultat

Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires
Note 14 - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
Note 15 - Résultat exceptionnel
Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Autres informations

Note 17 - Engagements financiers donnés et reçus
Note 18 - Engagements de crédit-bail
Note 19 - Effectif moyen
Note 20 - Honoraires des commissaires aux comptes
Note 21 - Rémunération des dirigeants
Note 22 - Relations groupe et régime fiscal
Note 23 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
Note 24 - Tableau des filiales et participations

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 2 - Changement de règles et méthodes comptables

La société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs.

Incidences du changement de méthodes comptables :

A. Résultat exceptionnel : A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant. Il s'agit notamment au 31/12/2025, des cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, des quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat et des amendes et pénalités

B. Transfert de charges : A compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée. Au 31/12/2025, les opérations sont comptabilisées directement dans les comptes reflétant leur nature.

C. Impacts de présentation : L'application du nouveau règlement est prospective : la colonne 2024 des états financiers est une colonne « de reclassement de présentation » les comptes 2024 n'étant pas retraités conformément aux nouvelles règles.

Les principaux reclassements effectués sur la colonne 2024 sont les suivants :
- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés ont été repris et présentés dans cette annexe.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français conformément au règlement ANC n°2022-06 (modifié des nouveaux règlements intervenus depuis) et aux principes généralement admis.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques acquis.
Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée d'utilisation.
Les fonds de commerce représentatifs d'actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables de ces immobilisations sont pratiqués en mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements, installations	5 à 10 ans
• Matériel de chantier, matériel de transport et outillage	3 à 8 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans

L'amortissement dérogatoire comptabilisé au passif du bilan en provisions réglementées est constitué de l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal. Ce dernier est calculé à partir des durées d'usage et du mode dégressif pour les immobilisations qui y donnent droit.
Les mouvements affectant les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des provisions pour dépréciation jugées nécessaires, compte tenu de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de plus-values latentes.
Pour permettre de conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, les dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations, ainsi que, le cas échéant, les pertes sur ces mêmes créances sont inscrites en résultat exceptionnel. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus ou moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont constitués essentiellement des gisements et des frais nécessaires à leur exploitation (notamment les frais de découverte) valorisés au coût d'acquisition.
Les stocks de matières et fournitures sont évalués au coût d'acquisition.
Des dépréciations sont constatées si le coût de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations en cas de risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles concernent notamment :

• des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, pour couvrir des interventions courantes de reprise sur chantiers terminés

• des provisions pour réfections de chantiers ou litiges travaux, déterminées en fonction des risques spécifiques identifiés afin de couvrir les charges prévisibles résultant de désordres constatés

• des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers dont les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires

• des provisions pour litiges destinées à couvrir les charges probables résultant de litiges nés avant la clôture de l'exercice

• des provisions pour engagements en matière de médailles du travail. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des unités de crédits projetées.

Mode de dégagement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers

Le chiffre d'affaires et le résultat des chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, définie par le Plan Comptable Général, c'est-à-dire à partir des données prévisionnelles périodiquement révisées.
Pour les baux d'entretien, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations.

Sociétés en participation

Les travaux réalisés dans le cadre de sociétés en participation, sans moyen matériel et financier propre, donnent lieu à une intégration semi-proportionnelle : comptabilisation de la quote-part du chiffre d'affaires et des charges revenant à chacun des associés.

Appréhension des résultats des filiales sous forme de sociétés de personnes

Les quotes-parts de résultat des sociétés de personnes n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées chez leurs associés lors de leur année de réalisation.
Pour les sociétés de travaux ou de carrières, ces quotes-parts sont portées en produits ou en charges financières selon qu'il s'agit de bénéfices ou de pertes.
Pour les sociétés de production de matériaux (enrobage, malaxage et liants), s'agissant d'une extension de l'activité de la société, les quotes-parts de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "opérations en commun" du compte de résultat de la société.

Plans d'actionnariat salarié

La société applique les dispositions comptables (CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés aux plans d'actionnariat salarié en vigueur dans le groupe Vinci, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions et plans d'épargne Groupe.
En cas d'attribution d'actions de performance aux employés, lorsqu'une charge devient probable, une charge à payer est comptabilisée linéairement sur la durée du plan car il conditionne l'attribution à la présence du salarié.

Crédits d'impôt

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 11 janvier 2011, relative au traitement des crédits d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés. Ainsi, tous ces crédits d'impôts (tel le crédit d'impôt recherche) sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, évaluées selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées. En particulier, ces indemnités concernent le personnel Etam et Cadre. Pour le personnel ouvrier relevant de l'activité travaux publics, ces indemnités font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeurs (CNPO), qui sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit :

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Autres Mouvements	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**51 481**	**-**	**-**	**-**	**51 481**
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	6 965	-	-	-	6 965
Fonds commercial & mali technique affecté	44 516	-	-	-	44 516
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**10 101 044**	**660 120**	**390 180**	**-**	**10 370 985**
Terrains	123 762	-	-	-	123 762
Constructions	1 216 788	-	-	-	1 216 788
Instal. tech., outillage et mat. industriel	6 201 082	247 176	158 385	335 924	6 625 797
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	2 223 488	412 944	231 795	-	2 404 637
Immobilisations en cours	335 924	-	-	(335 924)	-
Avances, acomptes sur immo. corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	**62 916**	**-**	**-**	**-**	**62 916**
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	62 916	-	-	-	62 916
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
TOTAL	**10 215 440**	**660 120**	**390 180**	**-**	**10 485 381**
Dont apports :					

Note 5 - Etat des amortissements

La variation des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**51 480**	**-**	**-**	**-**	**51 480**
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	6 965	-	-	-	6 965
Fonds commercial & mali technique affecté	44 515	-	-	-	44 515
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**7 592 422**	**702 218**	**376 838**	**-**	**7 917 803**
Terrains	9 632	-	-	-	9 632
Constructions	1 216 788	-	-	-	1 216 788
Instal. tech., outillage et mat. industriel	4 766 112	528 603	145 043	-	5 149 672
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	1 599 890	173 615	231 795	-	1 541 710
TOTAL	**7 643 902**	**702 218**	**376 838**	**-**	**7 969 282**
Dont apports :					

Les reprises d'amortissements de la période s'expliquent par la cession ou la mise au rebut des actifs correspondants.

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			
- calculées selon le mode linéaire	702 218	- au résultat d'exploitation	702 218
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	**702 218**	**TOTAL**	**702 218**

Note 6 - Dépréciation d'actifs

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Dépréciation immo. incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. corporelles	**31 668**	**-**	**-**	**-**	**31 668**
Terrains	31 668	-	-	-	31 668
Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Immo. en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. financières	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Dépréciation en-cours et stocks	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Matières premières et fournitures	-	-	-	-	-
Travaux en cours	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-
Dépréciation comptes de tiers	**90 943**	**88 004**	**56 418**	**-**	**122 529**
Clients	90 943	88 004	56 418	-	122 529
Groupe et associés	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL	**122 611**	**88 004**	**56 418**	**-**	**154 197**

Des dépréciations d'immobilisations corporelles sont constatées si, à l'issue d'un test de dépréciation, la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La dépréciation ainsi constatée a pour objet de porter la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle. Le plan d'amortissement est ensuite révisé.

Note 7 - Provisions

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	556 182	217 007	102 115	-	671 074
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**556 182**	**217 007**	**102 115**	**-**	**671 074**

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Provisions à caractère d'exploitation	**2 468 326**	**703 537**	**1 056 403**	**-**	**2 115 460**
Service après vente (SAV)	235 000	181 600	188 000	-	228 600
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	1 399 235	188 700	440 689	-	1 147 246
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	309 049	333 237	309 049	-	333 237
Médailles du travail	289 492	-	4 015	-	285 477
Autres litiges et risques d'exploitation	235 550	-	114 650	-	120 900
Provisions à caractère financier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Pertes de change	-	-	-	-	-
Risques sur filiales	-	-	-	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Risques exceptionels	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**2 468 326**	**703 537**	**1 056 403**	**-**	**2 115 460**

Les reprises de provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	Reprises avec objet	Reprises sans objet
Provisions à caractère d'exploitation	**746 402**	**310 001**
Service après vente (SAV)	188 000	-
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	130 689	310 001
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	309 049	-
Médailles du travail	4 015	-
Autres litiges et risques d'exploitation	114 650	-
Provisions à caractère financier	**-**	**-**
Pertes de change	-	-
Risques sur filiales	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	**-**	**-**
Risques exceptionnels	-	-
TOTAL	**746 402**	**310 001**

Note 8 - État des stocks et en-cours

Nature	31/12/2025
Matières premières et fournitures	92 626
Travaux en cours	-
Produits finis	-
TOTAL	**92 626,47**

Note 9 - Échéances des créances et dettes

Créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	412	412	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	6 797 936	6 797 936	-
Personnel et comptes rattachés	2 129	2 129	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 031	15 031	-
TVA	1 224 501	1 224 501	-
Etat et autres collectivités	-	-	-
Groupe et associés	2 303 018	2 303 018	-
Débiteurs divers	1 414 637	1 414 637	-
Charges Constatées d'Avance	-	-	-
TOTAL	**11 757 664**	**11 757 664**	**-**

Dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144	144	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 405 713	9 405 713	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 026 887	1 026 887	-	-
Sécurite sociale et organismes sociaux	1 441 487	1 441 487	-	-
Etat : impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 609 018	1 609 018	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	120 082	120 082	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 085 179	1 085 179	-	-
Autres dettes	162 140	162 140	-	-
Produits Constatés d'Avance	2 934 182	2 934 182	-	-
TOTAL	**17 784 832**	**17 784 832**	**-**	**-**

Note 10 - Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2025
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 840 084
Dettes fiscales et sociales	2 002 950
Autres dettes	1 012 991
TOTAL	**9 856 025**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2025
Créances clients et comptes rattachés	1 289 683
Autres créances	3 417 786
TOTAL	**4 707 469**

Note 11 - Comptes de régularisation : Charges et Produits Constatés d'Avance

	Charges Constatées d'Avance	Produits Constatés d'Avance
Charges et produits d'exploitation	-	2 934 182
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-
TOTAL	**-**	**2 934 182**

Note 12 - Capitaux Propres

Le capital social comprend au 31 décembre 2025, 3171 actions au nominal de 15 € par action.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Capitaux propres à l'ouverture	**4 388 387**
Augmentation de capital	
Distribution	(2 411 228)
Variation des provisions réglementées	114 892
Subventions d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 922 033
Capitaux propres à la clôture	**4 014 084**

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 13 - Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires concerne les activités suivantes :

	31/12/2025
Routes et infrastructures	18 401 161
Cadre de vie et environnement	26 479 720
Maintenance et services	
Autres	136 737
Total	**45 017 617**

Note 14 - Transactions entre parties liées

La société applique le règlement n°2022-06 de l'ANC modifié des nouveaux réglements intervenus depuis, qui précise que les transactions à mentionner en annexe sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues, les transactions conclues entre une société mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi totalité par une même société mère.

Ces cas s'appliquent à la société. Par conséquent, aucune information à ce titre n'est présentée.

Note 15 - Résultat exceptionnel

À compter de l'exercice 2025, le résultat exceptionnel est limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux écritures d'origine fiscale ou aux corrections d'erreurs et changements de méthode imposés par la réglementation.

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel :

	31/12/2025
Evènements majeurs et inhabituels	
Ecritures fiscales (amortisssements dérogatoires & provisions réglementées)	(114 892)
Corrections d'erreurs ou changement de méthode	

Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 800 387	(700 097)	2 100 290
Résultat exceptionnel	(114 892)	75 449	(39 443)
Participation	(185 085)	46 271	(138 814)
Résultat comptable	**2 500 409**	**(578 376)**	**1 922 033**

AUTRES INFORMATIONS

Note 17 - Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	Au profit des		Total
	Entreprises liées	Autres	
Cautions sur marchés		5 205 291	5 205 291
Cautions sur engagements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Garanties solidaires des sociétés de personnes	10 359 109		10 359 109
Contrats de location simple (hors crédit bail)		638 172	638 172
Indemnités de fin de carrière		535 768	535 768
Autres engagements donnés			-
TOTAL	**10 359 109**	**6 379 231**	**16 738 340**

Cautions sur marchés :
Les garanties données sur marchés concernent principalement les garanties de bonne fin d'exécution de travaux et les garanties bancaires données en couverture des avances reçues par les clients. Lorsque des événements tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation du risque, celui-ci est provisionné.

Garanties solidaires des sociétés de personnes :

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. L'engagement correspond à la totalité du passif de ces sociétés sous déduction de leur fonds propres et des comptes d'emprunts et comptes courants ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu de la qualité des partenaires, le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

ENGAGEMENTS RECUS	Accordés par		Total
	Entreprises liées	Autres	
Engagements reçus des établissements financiers			-
Hypothèques et nantissements	NEANT		-
Autres engagements reçus			-
TOTAL	**-**	**-**	**-**

Note 18 - Engagements de crédit-bail

	Nature d'immobilisation financée par crédit-bail			
	Terrains	Constructions	Autres immo. corporelles	31/12/2025
Valeur d'origine				-
Amortissements cumulés exercices antérieurs		**NEANT**		-
Amortissements de l'exercice N				-
Total amortissements théoriques	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Redevances payées sur ex. antérieurs				-
Redevances payées sur l'exercice N				-
Total redevances payées	-	-	-	-
Redevances à payer : à 1 an au plus				-
Redevances à payer : à + d'1 an et - de 5 ans				-
Redevances à payer : à plus de 5 ans				-
Total redevances restant à payer	-	-	-	-
Valeur résiduelle				-
Montant pris en charge dans l'exercice				-

Note 19 - Effectif moyen

	31/12/2024	31/12/2025
Cadres	17	16
Employés et agents de maîtrise	47	54
Ouvriers	103	110
TOTAL	**167**	**181**

Note 20 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du Décret n°2008-1487, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. La société est en effet incluse dans le périmètre de consolidation de Vinci S.A., et l'annexe aux comptes consolidés de Vinci S.A. les mentionne.

Note 21 - Rémunération des Dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas directement rémunérés par la société.

Note 22 - Relations Groupe et régime fiscal

Forme juridique et intégration fiscale :

La société est constituée en Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Elle est membre du groupe d'intégration fiscale Vinci S.A.. La société acquitte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Société consolidante :

Les comptes de la société sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la société Vinci S.A. (SIREN 552 037 806) dont le siège social se situe au 1973 Boulevard de la Défense - 92 000 Nanterre. Les états financiers du groupe sont disponibles sur le site internet de Vinci.

Note 23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 24- Tableau des filiales et participations

Informations financières *(en €)* Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale									
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprise au 1.									
SARL MRL	235 545	40	62 504	62 504	23 971	-	-	46 534	31 200
A. Total des filiales									
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale									
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprise au 1.									
B. Total des participations									
C. Total des filiales et participations (A + B)									